

Nouvelle version du module de facturation

Correction pour la facturation 2^{ème} tranche DMG+ 2015

Bonjour,

Une nouvelle version du module de facturation est disponible (v09-02-2017).

Cette version corrige un problème à la facturation de la deuxième partie du DMG+ 2015 (30%), pour les patients des mutualités 305, 319, 323 et 325. Ceux-ci étaient facturés abusivement à la mutualité 317 par la version précédente du module de facturation.

Si vous avez déjà envoyé la facturation de la deuxième partie du DMG+ 2015 (30%) et que vous avez des patients dans une des mutualités 305, 319, 323 ou 325: Après l'installation de cette nouvelle version du module de facturation vous refacturez uniquement pour la 300 (mut. Socialistes).

Dans le [Syllabus de facturation](#) vous trouvez les infos au sujet de la facturation de la deuxième partie du DMG+ (30%) à partir de la page 94.

Le manuel d'installation (qui comprend le lien pour télécharger l'installateur) est disponible via le lien ci-dessous:

- [Manuel d'installation Factiv6 FR v09-02-2017.pdf](#)

Attention: Ce mailing est également envoyé pour information au contact facturation indiqués dans l'extranet, mais en principe l'installation est à faire par le responsable informatique de la maison médicale.

Bon travail à tous,
L'équipe de Figac